

RÉSUMÉ

DES NORMES ET DES MODALITÉS

D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2022-2023

Précolaire

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre 2022

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindrait pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, trois **bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **31 août 2022** au **11 novembre 2022**
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis au plus tard le 18 novembre 2022.

Deuxième bulletin :

- Étape du **14 novembre 2022** au **3 mars 2023**
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis au plus tard le 15 mars 2023.

Troisième bulletin :

- Étape du **13 mars 2023** au **22 juin 2023**
- Cette étape compte pour 60% du résultat final de l'année
- Le bulletin sera remis au plus tard le 10 juillet 2023

Évaluation des apprentissages (préscolaire)

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Accroître son développement physique et moteur (domaine physique et moteur)	X	X	X
Construire sa conscience de soi (domaine affectif)	X	X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres (domaine social)	X	X	X
Communiquer à l'oral et à l'écrit (domaine langagier)	X	X	X
Découvrir le monde qui l'entoure (domaine cognitif)		X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages du programme d'éducation préscolaire*

Légende			
Cote	Étape 1	Étape 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.